

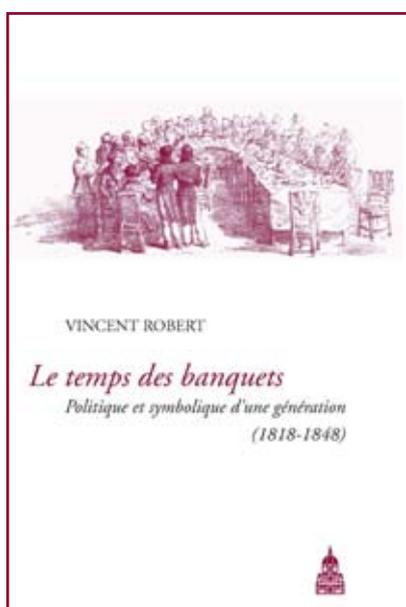


---

VINCENT ROBERT

## LE TEMPS DES BANQUETS

Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)



On s'est beaucoup moqué des banquets politiques, de « cette éloquence d'automne semée autour de tables bourgeoises et arrosée de vins du cru » (Lamennais). Comment prendre au sérieux en effet ces agapes, à nos yeux si prosaïques en pleine exaltation romantique, mais aussi ridiculement effusives dans une époque qui vouait un culte à la rationalité politique ? Et pourtant, aujourd'hui encore, chacun sait que la cause immédiate de la révolution de Février 1848 fut l'interdiction par Guizot d'un banquet réformiste, celui du XII<sup>e</sup> arrondissement de la capitale. Bon nombre de contemporains en restèrent perplexes : comme nous, ils n'arrivaient pas à comprendre comment une décision apparemment anodine avait pu avoir de telles conséquences.

Aussi fallait-il reconstituer une histoire qui n'a jamais été écrite, celle d'une forme disparue du répertoire politique. Le banquet n'est si étrange à nos yeux que parce que nous avons indûment valorisé Gavroche et Tocqueville, la barricade et le parlement. Décrire les banquets, pour d'abord mieux comprendre la sociabilité du premier XIX<sup>e</sup> siècle, et reconstituer la culture politique de toute une génération, qui savait jouer des symboles et de l'implicite, et qui, après la Révolution et le despotisme napoléonien, cherchait sa voie dans une période décisive pour l'apprentissage de la liberté et de la démocratie. Puis faire toute sa place à un imaginaire dont nous avons oublié la richesse et les multiples enjeux. C'est, en définitive, s'interroger sur la nature même du lien politique, au-delà des discours et des institutions.

*Vincent Robert enseigne l'histoire politique et culturelle du XIX<sup>e</sup> siècle à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

# BON DE COMMANDE

VINCENT ROBERT

## LE TEMPS DES BANQUETS

Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)

Prix : 38 €

ISBN 978-2-85944-625-3

ISSN 1243-0269

Frais d'envoi par ouvrage : 6 € et 1,5 € par ouvrage supplémentaire

Nombre d'exemplaires commandés :

Mme, M. ....

Adresse .....

Code postal et ville .....

Tél.: .....

Date

Signature

Veillez libeller votre titre de paiement à l'ordre de  
l'Agent comptable de Paris 1 (PS)

Bon de commande  
et titre de paiement à retourner aux



Publications de la Sorbonne  
212, rue Saint-Jacques, 75005 Paris  
Tél. : 01 43 25 80 15 Fax : 01 43 54 03 24  
publisor@univ-paris1.fr

# Table des matières

Remerciements .....	5
Introduction .....	7

## Le banquet du souverain (1818-1831)

CHAPITRE 1	
Le célèbre banquet des <i>Vendanges de Bourgogne</i> .....	21
CHAPITRE 2	
Le temps du silence (1818-1820) .....	33
Le dîner de <i>l'Arc-en-Ciel</i> et ses suites provinciales .....	33
Le député et ses électeurs .....	39
Interpréter les silences .....	45
Retrouver la parole .....	53
CHAPITRE 3	
Physiologie du banquet sous la Restauration .....	59
Banquet et sociabilité coutumière .....	60
Le banquet est une fête .....	71
Toasts et chansons .....	86
CHAPITRE 4	
L'envers du carbonarisme (1818-1824) .....	93
Une tolérance obligée .....	94
Les enjeux des banquets .....	100
Au cœur des manifestations libérales .....	111

CHAPITRE 5	
La mobilisation de l'opinion (1827-1830) .....	123
La multiplication des banquets .....	125
Une première campagne de banquets .....	133
Retour faubourg du Temple .....	147
CHAPITRE 6	
Symbolique et dramaturgie du banquet .....	161
Symbolique du décor .....	162
Le roi-Christ et le père nourricier .....	166
Iconoclasmes et provocations .....	174

## Le banquet de la réforme (1832-1848)

CHAPITRE 7	
Usages du banquet politique sous la monarchie de Juillet .....	185
Unanimité et réconciliation .....	187
Les habitudes et l'imprévu .....	196
L'orateur et la nation .....	208
CHAPITRE 8	
La communion des Égaux .....	225
Une intuition de Michelet : la « communauté du présent divin » .....	226
Pierre Leroux, la communauté des Égaux .....	230
La Réforme et le brouet noir (1840) .....	243
CHAPITRE 9	
Le grand banquet de la nature .....	261
Malthus et le grand banquet de la nature .....	262
Lacordaire, Pierre Leroux, François Vidal .....	270
Eugène Sue et l'évangile du comte Duriveau .....	275
Une brochure de Proudhon, <i>Les malthusiens</i> .....	289

CHAPITRE 10	
La campagne des banquets de 1847.....	293
Ampleur et difficultés d'une campagne .....	296
Dynastiques et radicaux, deux stratégies parallèles .....	312
Stratégie des démocrates .....	325
CHAPITRE 11	
Avatars d'une légende : le dernier banquet des Girondins .....	335
Dumas .....	336
Lamartine et Michelet.....	339
Delaroche .....	344
Granier de Cassagnac .....	348
Thiers, Duchatellier, Barthélemy .....	351
Nodier .....	356
CHAPITRE 12	
Interdire un banquet, déclencher une révolution (Paris, février 1848).....	367
Un débat juridique sans issue .....	368
La voix des gardes nationaux .....	374
La mobilisation populaire .....	376
Comment naît une révolution ? .....	382
Les socialistes et l'avenir .....	387
Conclusion .....	391
L'effacement du banquet .....	393
Métaphores du politique .....	398
Sources et bibliographie.....	403
Index .....	419
Index des noms .....	419
Index des lieux .....	427

# Introduction

Il n'existe pas à ma connaissance d'évocation plus célèbre, ni plus acerbe, de ce qu'était un banquet politique au XIX<sup>e</sup> siècle que la lettre écrite à sa maîtresse Louise Colet, dans les derniers jours de décembre 1847, par un jeune Rouennais de vingt-six ans encore inconnu, nommé Gustave Flaubert :

« Je suis encore dominé par l'impression grotesque et lamentable à la fois que ce spectacle m'a laissée. J'ai assisté à un banquet réformiste! quel goût! quelle cuisine! quels vins! et quels discours! Rien ne m'a plus donné un plus absolu mépris du succès, à considérer à quel prix on l'obtient. Je restais froid et avec des nausées de dégoût au milieu de l'enthousiasme patriotique qu'excitaient : "Le timon de l'État – l'abîme où nous courons – l'honneur de notre pavillon – l'ombre de nos étendards – la fraternité des peuples" et autres galettes de cette farine. Jamais les plus belles œuvres des maîtres n'auront le quart de ces applaudissements-là; jamais le Franck de Musset ne fera pousser les cris d'admiration qui partaient de tous les côtés de la salle aux hurlements vertueux de M. Odilon Barrot et aux éplorements de M<sup>e</sup> Crémieux sur l'état de nos finances. Et après cette séance de 9 heures passées devant du dindon froid, du cochon de lait et dans la compagnie de mon serrurier qui me tapait sur l'épaule aux bons endroits, je m'en suis revenu gelé jusque dans les entrailles. Quelque triste opinion que l'on ait des hommes, l'amertume vous vient au cœur quand s'étalent devant vous des bêtises aussi délirantes, des stupidités aussi échevelées<sup>1</sup>. [...] »

Le banquet de Rouen où la curiosité l'avait poussé avec ses amis Louis Bouilhet et Maxime Du Camp, ce banquet qu'il jugeait si sévèrement, devait être le point d'orgue de la campagne lancée six mois plus tôt par les partisans de la réforme électorale et parlementaire, par les opposants à l'immobilisme du gouvernement Guizot. Presque personne n'envisageait alors que le régime s'effondrerait deux mois plus tard, dans les rues de la capitale, après les manifestations provoquées par l'interdiction du banquet réformiste du douzième arrondissement. « Nous ne comprenions pas, écrivit Maxime Du Camp un quart de siècle plus tard<sup>2</sup>, que le gouvernement pût paraître inquiet de cette éloquence ambulatoire, et nous étions persuadés que des gens qui parlaient un langage si prétentieux, si pauvre, si dénué, sombreraient infailliblement dans le ridicule, devant le bon sens public. Nous étions des enfants; car c'est précisément ce gros vin sucré qui grise les faibles cervelles, c'est-à-dire la masse énorme de la population. » L'explication est évidemment un peu courte. Mais le problème reste

1. G. Flaubert, *Correspondance*, t. 1 (1829-1852), dans *Œuvres complètes illustrées*, Paris, Librairie de France, 1922, p. 239. Ce texte est notamment cité par G. Duveau, 1848, p. 15.
2. M. Du Camp, *Souvenirs de l'année 1848*, Paris, 1876, rééd. Genève, Slatkine, 1979, p. 40-44.

entier : nous avons bien du mal à comprendre, aujourd'hui encore, comment il est possible que cette campagne des banquets, si brocardée, et par beaucoup d'autres que Flaubert et Maxime Du Camp<sup>3</sup>, ait pu déboucher sur pareil bouleversement politique, et en définitive sur l'instauration révolutionnaire du fondement de la démocratie dans la France contemporaine, le suffrage universel, fût-il encore seulement masculin.

Les événements qui se succédèrent pendant les deux mois qui séparent le banquet de Rouen de la proclamation de la République à Paris le 24 février 1848 sont pourtant bien connus, et depuis longtemps. Peu avant la Grande Guerre, l'historien Albert Crémieux, confrontant les sources alors disponibles (il n'y a pas eu de découverte majeure depuis), en avait fait le récit : un discours du trône, à l'ouverture de la session parlementaire, inutilement provocateur, puisqu'il qualifiait l'agitation réformiste de déchaînement de « passions ennemies ou aveugles ». Le débat à la Chambre des députés sur la réponse à y donner, marqué par un grand discours de Tocqueville, mise en garde lucide mais vaine, qui montrait tout le péril de la situation ; et à Paris, pendant ce temps, les préparatifs d'un dernier grand banquet réformiste, à l'initiative des gardes nationaux du douzième arrondissement ; l'épreuve de force, enfin, entre le pouvoir, résolu à l'interdire, et les députés de l'opposition, déterminés à y assister par la surdité du gouvernement ; leur recul de dernière minute, trop tard pour empêcher les manifestations populaires, que la garde nationale convoquée ne paraissait pas disposée à disperser ; l'abandon de Guizot par le souverain pris de panique en voyant fléchir ceux qu'il pensait les plus fidèles soutiens du régime ; les manifestations de joie sur les boulevards, la fusillade devant le ministère des Affaires étrangères, boulevard des Capucines, la promenade des cadavres dans la nuit, et la chute du régime le lendemain. Tout cela est très célèbre, a été maintes fois raconté, et il n'y a plus guère débat que sur les origines du coup de feu qui déclencha la fusillade et consumma le divorce entre le régime et la rue parisienne : maladresse (ce qui est le plus probable) ou provocation ? À dire vrai, peu nous importe, puisqu'à la différence des contemporains, nous avons à comprendre ce qui s'est passé, et pas à mener une enquête pour trouver un responsable de ce que les conservateurs mirent moins de deux ans à baptiser la « catastrophe de Février ».

Pour caractériser cette suite d'événements, la plupart des historiens souscrivent volontiers à la formule célèbre d'Ernest Labrousse : « Les révolutions se font malgré les révolutionnaires. Alors que l'événement est là, les gouvernements

3. Proudhon, par exemple, était tout aussi féroce. Il note dans ses carnets, à la date des 7 et 8 octobre 1847 : « Banquets réformistes. Nos orateurs de tribune sont comme les artistes de l'Opéra, qui les vacances venues, s'en vont en province donner des représentations aux contribuables qui n'ont pas l'avantage de les pouvoir entendre à Paris. Quand on a lu tous ces *grands* écrivains, *grands* auteurs, *grands* parleurs, quand on s'est bourré de leur rhétorique, on se sent l'esprit prodigieusement vide, fatigué, affamé » (P. Hauptmann, *P.-J. Proudhon, sa vie...*, p. 809).

n’y croient pas. Mais le “révolutionnaire moyen” n’en veut pas<sup>4</sup>. » La révolution de 1848 est survenue inopinément, bien plus qu’elle n’a été provoquée par les révolutionnaires<sup>5</sup>. Comme la chute de Louis-Philippe ne fut ni la première, ni la seule révolution de ce printemps des peuples, il faut que d’autres causes, majeures, aient été à l’œuvre. Et ces causes ont été trouvées dans la crise économique d’une exceptionnelle gravité qui frappa l’Europe occidentale à partir des mauvaises récoltes de 1845 et 1846 – la plus épouvantable manifestation en fut la famine qui fit périr près d’un million d’Irlandais. Aussi les historiens français, surtout ceux qui, à la suite d’Ernest Labrousse, trouvaient alors dans le marxisme une source d’inspiration, ont-ils consacré beaucoup d’efforts, dans les deux ou trois décennies qui suivirent le centenaire de la révolution de 1848, à élucider les aspects économiques et sociaux de la crise du milieu du siècle, en se plaçant tantôt au niveau national, tantôt au niveau régional ou local, des départements de l’Eure ou du Loir-et-Cher (Jean Vidalenc, Georges Dupeux) à la Bourgogne de Pierre Lévêque, en passant évidemment par la région alpine de Philippe Vigier, la Provence de Maurice Agulhon ou le Limousin d’Alain Corbin. La liste n’est pas exhaustive, et le champ de recherches toujours fécond, comme le montre, par exemple, le récent travail de Nicolas Bourguinat consacré aux révoltes frumentaires. Quoi qu’il en soit, grâce à tous ces travaux, nous connaissons déjà incomparablement mieux la société française à ce moment-là du siècle qu’à tout autre – songeons par exemple, entre autres périodes cruciales, à la fin de l’Empire et aux débuts de la Restauration, ou à la fin du Second Empire –, notamment parce que nous pouvons à la fois évaluer l’acuité des tensions sociales dans les campagnes alors surpeuplées, dans les villes mal préparées à l’afflux des migrants, et prendre en compte l’extrême diversité régionale d’alors. Nous pouvons donc évaluer la gravité de la crise qui s’ouvre avec la Révolution, d’autant que nous connaissons bien les couches dirigeantes, ces notables qui firent l’objet de la thèse monumentale d’André Tudesq il y a une quarantaine d’années. Mais, quoique, grâce à Pierre Rosanvallon, la philosophie politique de Guizot ait été aujourd’hui restituée dans sa richesse et sa complexité, on

4. E. Labrousse, « 1848, 1830, 1789. Comment naissent les révolutions », dans les *Actes du Centenaire de la révolution de 1848*, p. 1-22.

5. Dans un livre récent, *La République clandestine*, l’historienne « indépendante » Jeanne Gilmore a soutenu un point de vue très différent : la révolution de Février aurait été minutieusement préparée par les républicains, qui auraient profité de la campagne des banquets pour duper complètement la gauche dynastique. Malheureusement, il ne suffit pas d’avoir de l’imagination, ni même l’amitié de feu Jean-Baptiste Duroselle, pour s’improviser historien ; or son livre – qui fait montre d’une ignorance ahurissante des travaux universitaires, même et surtout anglo-saxons – méconnaît à l’évidence toutes les règles de la critique des témoignages, et comporte une quantité invraisemblable d’imprécisions et d’erreurs plus ou moins graves. On en donnera quelques exemples à propos de la campagne de 1847, mais il faut savoir qu’absolument rien de ce qu’elle avance ne peut être admis sans vérification. Dès lors, son livre doit être considéré comme un roman-feuilleton, rien de plus. Sur le parti républicain des années 1814-1870, mieux vaut relire Georges Weill, grand historien oublié, qu’elle pille abondamment (mais hélas, pas toujours avec exactitude).

n'arrive pas cependant à saisir le caractère proprement politique de la crise : comment comprendre le passage de la crise sociale à la crise politique, si l'on s'en tient aux scandales révélés par les journaux d'opposition au printemps ou dans l'été 1847, ou à des considérations sur le chauvinisme des petits-bourgeois hérissés par la politique anglophile de Guizot ? La presse ne fait pas à elle seule les révolutions, et des choix de politique étrangère peuvent susciter des critiques, mais pas déclencher des insurrections : autrement dit, le basculement décisif de la bourgeoisie dans une opposition résolue au régime, en prenant le risque du désordre et même d'ouvrir les portes de la révolution, n'a pas été expliqué. Il faut donc revenir au politique, ou plutôt à l'articulation du social et du politique, à la si souvent brocardée campagne des banquets.

Les élections législatives d'août 1846 avaient représenté pour le gouvernement un triomphe incontestable. Alors que la campagne électorale avait été animée et la participation forte, l'opposition avait perdu des sièges ; Guizot pouvait compter sur une majorité conservatrice plus nombreuse et plus homogène que jamais, puisque 291 des 459 députés voteraient docilement pour un gouvernement dont les préfets n'avaient pas lésiné sur les promesses et les pressions pour les faire élire. Parmi eux, bon nombre de fonctionnaires, des magistrats notamment, dont l'avancement était directement entre les mains du pouvoir : on ne devait pas s'attendre à beaucoup d'indocilité de leur part. Dans ces conditions, on comprend que le gouvernement se soit montré absolument sourd à toute proposition d'élargir le corps électoral, et ait repoussé les suggestions de l'opposition dynastique en faveur d'une moralisation du parlement, c'est-à-dire l'établissement d'incompatibilités entre certains postes de fonctionnaires et un mandat de député. Le ministre de l'Intérieur, Duchâtel, put donc déclarer que les élections venaient de prouver que le pays ne souhaitait pas de réforme électorale et Guizot soutint que, de toute façon, il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel (que l'opposition dynastique ne demandait d'ailleurs pas). Refusant d'envisager que la sincérité du jeu des institutions pût être faussée par les pressions exercées sur certains députés, ou par des prébendes qui leur seraient offertes, il écarta également toute réforme parlementaire, que les plus jeunes et les plus clairvoyants membres de sa majorité, tel Morny, envisageaient pourtant avec intérêt.

En cette période de difficultés économiques, sa position aurait cependant été plus forte si un certain nombre de scandales, financiers ou autres, ne l'avaient pas contraint de se séparer de quelques-uns de ses ministres. C'étaient autant de munitions fournies à une presse d'opposition déchaînée, tirant à boulets rouges sur le gouvernement : or cette presse était déjà largement majoritaire en tirage et ses rangs venaient de s'ouvrir au troisième des quotidiens du temps, *La Presse* d'Émile de Girardin. Il ne fait donc pas de doute que les députés de l'opposition favorables à la Réforme, qu'ils soient radicaux ou surtout dynastiques, avaient le sentiment d'exprimer l'opinion réelle du pays, en dépit des

dernières élections. Et, puisque la majorité parlementaire était demeurée sourde et inflexible, une fois la session close, ils n'avaient pas d'autre ressource que de « parler par les fenêtres », de prendre à témoin la nation tout entière. Pourquoi cet appel au pays prit-il la forme d'une campagne de banquets? La question est rarement posée de manière directe, tant nous, historiens, familiers de cette période, la tenons pour évidente. Mais l'explication qu'il faut bien donner pour répondre aux interrogations muettes des lecteurs, ou à celles plus explicites des étudiants, est toujours à peu près la même : à cette époque, il était impossible de mettre sur pied des meetings (on notera l'usage du terme anglais, presque toujours préféré à celui de réunion publique) pour mobiliser l'opinion, parce que le gouvernement les aurait interdits. En effet, ajoutons-nous, sous la monarchie constitutionnelle, la liberté de réunion n'était pas consacrée par la loi, d'autant plus que les juristes de ce temps semblent l'avoir assez mal distinguée de la liberté d'association. Or celle-ci, le fait est bien connu, était contenue dans des limites extrêmement étroites, surtout depuis 1834 : au-dessus de vingt personnes, les associations et leurs inévitables réunions périodiques étaient soumises à autorisation gouvernementale préalable, puis à la tutelle vigilante des agents de l'autorité<sup>6</sup>. Les banquets représentaient donc la seule manière, anodine mais juridiquement inattaquable, de tourner la lettre de la loi. Après un dîner entre amis, ou entre connaissances, quel mal pouvait-il y avoir à porter un ou plusieurs toasts en l'honneur d'un invité de marque, ou pour la réalisation de vœux chers aux participants? Comment empêcher l'hôte de répondre à l'honneur qui lui était fait en quelques minutes, ou dizaines de minutes? Comment s'opposer à ce que les toasts soient plus ou moins développés par leurs auteurs? Le banquet était donc un prétexte, et la seule chose qui, du point de vue de l'analyse et de l'histoire politiques, compte réellement est la nature des toasts (donc des revendications exprimées par les orateurs) et le contenu des discours : pour en revenir à notre banquet de Rouen, s'il est clair que la réaction d'humeur de Flaubert ne peut pas satisfaire un historien positiviste qui chercherait à étudier la campagne des banquets, on n'en dira pas autant du récit beaucoup plus détaillé de Maxime Du Camp. Complétant ses souvenirs personnels en relisant, vingt-cinq ans plus tard, la brochure publiée au moment de la réunion, il nous donne les noms de tous les orateurs, ceux qui étaient alors connus (Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Crémieux, Drouyn de Lhuys, Gustave de Beaumont), ceux qui le devinrent quelques mois plus tard (le procureur général Sénard, bientôt ministre de l'Intérieur du général Cavaignac, et ultérieurement défenseur de Flaubert lors du procès de *Madame Bovary*) et même ceux qui ne le devinrent jamais. On saura aussi qu'il y eut un dénommé Justin, conseiller à la Cour royale, pour porter un toast : « Aux classes pauvres et laborieuses! » au milieu d'autres qui exaltaient la « réforme électorale et

6. P. Bastid, *Les institutions politiques de la monarchie parlementaire, 1814-1848*, p. 390-393.

parlementaire », la « réforme financière, l'économie et (le) bon emploi des deniers publics », l'« alliance des peuples » ou encore la presse indépendante et les députés réformistes. Et l'on pense avoir fait la part de l'exotisme historique en relevant l'importance que prenait alors le fait de porter, ou non, un toast préalable au roi ou aux institutions de Juillet, ce qui permet une commode distinction entre des banquets simplement réformistes et d'autres ouvertement radicaux.

À nos yeux donc, l'organisation d'un banquet n'était que le subterfuge qu'utilisaient les hommes de 1847 en l'absence d'une loi qui garantisse le droit de réunion publique. Cette liberté, proclamée en 1848, victime du 2 Décembre, ne fut qu'imparfaitement reconnue dans les toutes dernières années du Second Empire, par la loi du 6 juin 1868. Enfin, la République la consacra solennellement par la grande loi du 30 juin 1881 : dès lors, même tenues en plein air et dans un lieu ouvert, toutes les réunions publiques devenaient licites, aux seules conditions d'avoir été préalablement déclarées et de ne pas se tenir sur la voie publique. Il y eut donc, à la fin du Second Empire, puis sous la Troisième République, comme une basse continue en arrière-fond de débats parlementaires désormais libres et décisifs, des réunions publiques, qui permettaient aux simples citoyens parfois de prendre la parole, le plus souvent d'entendre des responsables politiques ou des militants syndicaux, des candidats, des élus, voire des ministres ou présidents du Conseil. Rien n'est plus normal à nos yeux, quoique malheureusement cette forme vivace et fondamentale d'une vie politique démocratique ait été relativement négligée par les historiens français, même lorsqu'ils s'interrogent sur la manière de renouveler les approches et les méthodes de l'histoire politique.

Une fois donc proclamée et garantie la liberté de réunion, celle-ci a été considérée comme allant de soi : dans ces conditions, on a à peine remarqué non seulement qu'il continuait de se tenir des banquets politiques, mais même qu'un certain nombre des grands discours qui marquèrent la vie politique du pays après 1870 ont été prononcés dans des banquets. Que l'on songe par exemple à l'allocution de Léon Gambetta à Grenoble, le 26 septembre 1872, dans laquelle il prophétisait l'avènement en politique des « couches nouvelles », d'une nouvelle génération et de nouvelles élites républicaines ; au discours du général Boulanger à Tours (17 mars 1889), dû à l'improbable collaboration d'Alfred Naquet et de Mgr Freppel, et qui, par les collusions qu'il démontra entre « révisionnistes » et « cléricaux », signa la débâcle politique du boulangisme presque aussi sûrement que la fuite en Belgique de l'orateur quelques jours plus tard<sup>7</sup> ; ou encore au discours-programme prononcé par Aristide Briand à Périgueux, le 10 octobre 1909, dans lequel il prônait une politique d'apaisement, après une dizaine d'années d'affrontements sans merci. On trouvera simplement quelques lignes ou

7. A. Dansette, *Le boulangisme*, p. 264-266 ; J. Garrigues, *Le général Boulanger*, p. 249-251.

quelques pages, ironiques ou amusées, tantôt sur les banquets libres-penseurs et les saucissonniers du « vendredi dit Saint », tantôt sur les banquets militants des toutes premières années de la Troisième République<sup>8</sup>. Seuls les fameux banquets des maires de France, qui rassemblèrent par deux fois, sous l'égide des présidents de la République Sadi Carnot et Émile Loubet, quelque vingt mille magistrats municipaux, ont été décrits et analysés précisément. Jocelyne George a montré la signification et le retentissement de ces gigantesques (et pantagruéliques) manifestations de loyalisme des notabilités républicaines, à l'occasion des Expositions universelles de 1889 et de 1900, mais surtout dans des conjonctures politiques délicates, au sortir de la crise boulangiste, puis de l'affaire Dreyfus<sup>9</sup>. Encore est-il bien difficile de prendre complètement au sérieux ces manifestations pour partie gastronomiques, puisque les contemporains se montraient déjà critiques : qu'on pense aux remarques acerbes, venues des boulangistes ou des nationalistes d'une part, de l'extrême gauche ouvrière de l'autre.

Résumons-nous. Il ne fait aucun doute que si l'on devait choisir, parmi les formes d'activité politique à la portée des simples citoyens au temps de la Troisième République, celle qui suscite le plus de moqueries aimables ou amères, le banquet l'emporterait haut la main, loin devant cortèges, manifestations, réunions publiques, meetings, élections locales ou querelles de clocher, visites de ministres ou du chef de l'État. Et il est donc difficile de voir la campagne des banquets de 1847 avec d'autres yeux que ceux de Flaubert et Maxime Du Camp. Or, il me semble qu'il y a là une erreur de perspective importante, et pas seulement du fait de l'insuffisante prise en compte, voire de la condescendance habituelle des spécialistes de l'histoire politique contemporaine vis-à-vis de l'approche ethnographique du politique. On ne peut pas, à mon sens, considérer que dans la France de la monarchie constitutionnelle, les banquets politiques étaient un phénomène mineur, ni que ce n'étaient que simples expédients, purs prétextes à déploiement de torrents d'éloquence prud'homme. D'une part en effet, même politique, un banquet est tout autre chose qu'une réunion publique ou qu'un meeting; d'autre part, cette forme disparue du politique a eu une histoire propre, probablement décisive pour la compréhension de la crise finale de la monarchie de Juillet, ce qu'avait envisagé René Rémond voici maintenant quarante ans<sup>10</sup>. L'ensemble de ce livre s'efforcera de montrer l'importance majeure du banquet dans la culture et dans l'histoire politique du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Mais je crois d'ores et déjà utile, pour illustrer la première proposition, de prendre appui sur quelques travaux d'histoire ou d'anthropologie; puis d'amorcer cette

8. O. Ihl, *La fête républicaine*, p. 99-101; J. Lalouette, *La libre-pensée en France*, à quoi il faut ajouter les six pages, traitant essentiellement de la Troisième République, qu'elle a écrites pour le *Dictionnaire critique de la République* dirigé par V. Duclerc et C. Prochasson (article « Banquetier », p. 988-993).

9. J. George, *Histoire des maires, 1789-1939*, p. 223-227.

10. R. Rémond, *La vie politique en France*, t. I, 1789-1848, p. 367-368.

histoire en rappelant un épisode peu connu de la dernière session parlementaire du règne de Louis-Philippe.

Aux yeux des historiens de l'époque contemporaine, les limites du domaine politique sont assez claires, et l'on éprouve rarement le besoin de les préciser ou d'y réfléchir. Elles le sont beaucoup moins pour des périodes plus anciennes ou pour des sociétés réputées exotiques. Or, il apparaît à l'évidence que dans des sociétés qui n'étaient pas plus délivrées du spectre de la famine que de ceux de la guerre et des épidémies, le rôle du pouvoir politique – et l'organisation des institutions – ne se cantonnait pas au domaine militaire, à la coordination des ressources ou au commandement des hommes en vue des conflits armés avec d'autres groupes ou d'autres sociétés, ni au maintien de bonnes relations avec les spécialistes de l'au-delà. L'organisation de la cité tout entière était liée à la production et à la consommation de nourriture et de boisson : il suffira de rappeler, pour les sociétés africaines de l'époque précoloniale, les travaux déjà anciens de l'anthropologue britannique Jack Goody<sup>11</sup>. L'historienne Tamara Kondratieva, spécialiste de la Russie soviétique, a elle aussi mis en évidence le rôle absolument fondamental que jouait dans la Russie ancienne la distribution (ou plutôt redistribution) par le tsar de la nourriture et de la boisson<sup>12</sup> : les banquets à la cour n'étaient pas seulement pour le souverain une occasion d'étonner ses sujets ou les visiteurs étrangers par la magnificence de sa table, comme c'était le cas à Versailles ou dans d'autres cours européennes à la même époque, c'était aussi et surtout le moment d'un don en nourriture et en boisson, soigneusement proportionné au rang du destinataire. Si l'un des hôtes de marque du tsar n'avait pas pu être présent à la cérémonie, des serviteurs du palais se chargeaient de lui porter les plats qui lui revenaient en une longue procession dans les rues de Moscou. Fondamentalement, le tsar était nourricier ; à tel point qu'avant Pierre le Grand et le transfert de la capitale à Saint-Petersbourg, le service de l'État était rétribué en nourriture et en boisson, et que lorsque par extraordinaire un service rendu était rémunéré en espèces sonnantes et trébuchantes, les sommes payées étaient appelées « nourriture en argent ». Mais Tamara Kondratieva a aussi montré comment, en retournant à Moscou peu après la révolution d'Octobre, les bolcheviks en sont venus à restaurer cette tradition, et que le pouvoir soviétique s'est aussi voulu, s'est aussi mis en scène comme pouvoir nourricier, répartissant la nourriture et la boisson en fonction de critères hiérarchiques extrêmement stricts. L'accès à la cantine du Kremlin (*Kremlevka*) était le signe qu'on avait atteint les tout premiers rangs de la nomenclatura soviétique, que l'on ne manquerait jamais de quoi que ce soit, et que les meilleurs produits, ceux qui faisaient rêver des dizaines de millions de citoyens ordinaires, se matérialiseraient à votre table. À l'inverse, se le voir

11. J. Goody, *Cuisines, cuisine et classes*.

12. T. Kondratieva, *Gouverner et nourrir. Du pouvoir en Russie (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*.

soudain refuser était de fort mauvais augure : signe infaillible de disgrâce, préjudicant souvent au pire à l'époque stalinienne.

La comparaison ne tient pas, dira-t-on peut-être, parce qu'il s'agit de traditions politiques fort éloignées de la nôtre, que la royauté sacrée n'est chez nous qu'un très lointain souvenir, que nos sociétés occidentales se sont avérées rétives au communisme soviétique. Notre tradition est toute différente, rationnelle, libérale, démocratique; elle se réclame des Lumières et de l'héritage de la Grèce ancienne. Faut-il donc rappeler, avec Pauline Schmitt Pantel, que le banquet civique a été, pendant toute l'Antiquité et dans tout le monde grec, depuis les temps archaïques jusqu'à l'époque hellénistique et à la domination romaine, que ce soit en Crète, à Sparte ou à Athènes, dans n'importe quelle cité oubliée du Péloponnèse ou d'Asie Mineure, un élément fondamental de la vie de la cité, de la vie politique? Contrairement à ce que l'on pourrait inférer d'une lecture rapide du dialogue de Platon qui porte ce titre, le banquet grec ne valait pas seulement par les propos qui y étaient tenus, qu'ils portent sur l'amour ou sur tout autre chose. Car il n'y a probablement rien qui fixe avec plus de précision le statut politique des individus, leur inclusion ou leur exclusion de la *polis* que l'admission aux banquets publics, pendant lesquels on consommait notamment une partie des chairs des victimes offertes aux dieux<sup>13</sup>. Faut-il enfin évoquer d'autres grands banquets civiques parfaitement attestés, beaucoup plus proches des temps qui nous occupent, ceux qui furent célébrés sous la Révolution française, et en particulier dans l'été 1794? Ils sont encore aujourd'hui assez mal connus parce qu'ils ont été très peu étudiés jusqu'ici, mais leur importance symbolique, et même politique, ne semble faire aucun doute. En tout cas, il faut remarquer que ni Michelet, finissant de rédiger sous le Second Empire son *Histoire de la Révolution française*, ni Pierre Larousse, quelques années plus tard, dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* ne les oublièrent : ils n'avaient peut-être pas encore les outils conceptuels pour en évaluer toutes les dimensions, mais il est clair que, pour eux, il ne s'agissait pas de faits anecdotiques<sup>14</sup>. Je veux bien que le banquet soit pour nous une forme assez étrange du politique; mais, dans la France du premier XIX<sup>e</sup> siècle, qui n'était pas délivrée, nous l'avons vu, du spectre de la disette, nous n'avons vraiment aucune raison de penser, *a priori*, qu'il soit étranger au politique.

Il l'était d'autant moins qu'il avait une histoire. Des derniers débats parlementaires de la monarchie de Juillet, on retient en général l'arrogance de Guizot, sa détermination à ne faire aucune concession à une opposition parlementaire décidément minoritaire, assuré qu'il était de son bon droit et de l'appui du souverain vieillissant. On se souvient aussi du superbe discours prémonitoire

13. P. Schmitt Pantel, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*.

14. J. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, livre XX, chapitre IV; P. Larousse, article « Banquet » du *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*.

d'Alexis de Tocqueville<sup>15</sup>, le 29 janvier 1848, où l'auteur de *La Démocratie en Amérique* montrait avec beaucoup d'acuité le malaise du pays, et reprenait le mot célèbre de Salvandy en mai 1830 : « Je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan, j'en suis profondément convaincu. » En revanche, le débat des 8 et 9 février sur la décision du gouvernement d'interdire désormais les banquets, notamment celui du douzième arrondissement, a été à peu près complètement oublié. Il est vrai que les protagonistes étaient de moindre valeur intellectuelle que Guizot et Tocqueville. Vigoureusement attaqué par Duvergier de Hauranne, l'un des ténors de l'opposition réformiste, le comte Duchâtel, ministre de l'Intérieur, répliquait qu'en aucun cas le gouvernement « accomplissant son devoir » ne céderait devant des manifestations « quelles qu'elles soient ». Peu après, le garde des Sceaux, Hébert, n'hésitait pas à affirmer que le gouvernement était parfaitement dans son droit en interdisant le banquet prévu par l'opposition, puisqu'à l'en croire il n'y avait pas d'autres libertés que celles formellement inscrites dans la Charte, et le droit de réunion n'y figurait pas. De son banc, indigné, soutenu par le grondement des tribunes, Odilon Barrot l'interrompit : « Monsieur de Polignac, Monsieur de Peyronnet n'ont jamais parlé ainsi ! » et à Hébert hors de lui, qui, au grand scandale des légitimistes, lui demandait compte de son interpellation en la déclarant injurieuse, il rétorquait solennellement<sup>16</sup> :

« Oui ! Vous, ministres de la révolution populaire de Juillet, vous dont le pouvoir a été sanctionné par le sang des martyrs de la liberté, vous contestez un droit que les ministres de la Restauration, au moment où elle allait être brisée, ont reconnu et respecté ! Voilà ce que je dis ; voilà ce qui est un fait, un fait indélébile. Ce qui a été respecté par Monsieur de Polignac a été violé par vous ! »

Il ne s'agit pas là d'un banal incident de séance, contrairement à ce qu'ont pu laisser croire les palinodies ultérieures des députés réformistes et de Barrot lui-même, acceptant en fin de compte à la veille du banquet du douzième arrondissement une transaction peu glorieuse. Tout le monde dans l'assemblée savait parfaitement qui était l'interrupteur et à quoi il faisait allusion exactement. Un peu plus jeune que Guizot, Odilon Barrot avait été un des opposants les plus actifs et les plus déterminés au régime de la Restauration, bien plus en tout état de cause que Duchâtel et surtout que Hébert. Mais il n'était pas républicain et ne l'avait jamais été. Au contraire, c'était l'un de ceux qui, en juillet 1830, avaient pesé de toute leur influence sur Lafayette pour que celui-ci vienne adouber Louis-Philippe au balcon de l'hôtel de ville de Paris, devant la foule rassemblée,

15. A. de Tocqueville, *Souvenirs*, p. 734 : « On dit qu'il n'y a point de péril parce qu'il n'y a pas d'émeute ; on dit que comme il n'y a pas de désordre matériel à la surface de la société, les révolutions sont loin de nous. Messieurs, permettez-moi de vous dire que je crois que vous vous trompez. Sans doute le désordre n'est pas dans les faits, mais il est entré bien profondément dans les esprits. »

16. L.-A. Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, t. IV, p. 173, et *National* du 10.02.1848.

en le présentant comme l'incarnation de la meilleure des républiques. Jamais jusque-là il ne l'avait regretté, même si, avec le parti du « mouvement », il avait été écarté des responsabilités politiques, moins d'un an après la révolution de Juillet. À la Chambre, il était depuis dix-sept ans le plus grand orateur et le principal dirigeant de la gauche dynastique ; et pendant la campagne des banquets, il n'avait jamais exclu, contrairement aux vœux de ses alliés républicains, de porter le toast traditionnel au souverain régnant. Personne ne pouvait donc mettre en doute son attachement à la dynastie d'Orléans, ni aux institutions de Juillet, quoiqu'il souhaitât qu'elles évoluassent sagement dans un sens plus démocratique. L'entendre comparer défavorablement le cabinet Guizot au dernier ministère de la Restauration donne donc la mesure de la gravité de la crise provoquée par l'interdiction du banquet du douzième arrondissement : pour lui, comme pour la plupart des hommes de sa génération, le prince de Polignac était la quintessence de l'aristocrate réactionnaire, étroit et borné, nostalgique de l'Ancien Régime. Le nom du comte de Peyronnet évoquait des souvenirs pires encore : dernier ministre de l'Intérieur de Charles X, rédacteur des quatre ordonnances de juillet 1830, il avait été auparavant, en tant que garde des Sceaux de Villèle, d'abord l'introducteur dans la législation du fameux « délit de tendance », destiné à faire taire la presse hostile (1822) ; puis le promoteur de deux des projets de loi les plus controversés de la Restauration. La loi sur le sacrilège (1825) punissait de mort les profanateurs de tabernacles ; quant au second projet, ensemble de dispositions visant à bâillonner totalement la presse et l'imprimerie, que Peyronnet avait incongrûment qualifié de « loi de justice et d'amour », seule la résistance de la Chambre des pairs, appuyée sur le vœu unanime de l'opinion, avait empêché son adoption au printemps 1827. On comprend pourquoi Hébert se sentit personnellement injurié par les paroles de Barrot. Or, chacun dans l'assistance savait très précisément à quoi l'orateur venait de faire allusion, sur quel fait précis il fondait d'aussi graves accusations, car tout le monde connaissait alors un épisode du printemps 1830 auquel bon nombre de parlementaires présents avaient assisté, quand ils n'en avaient pas été eux-mêmes les organisateurs. Effectivement, au lendemain de l'adresse des 221, ni Polignac, ni son ministre de l'Intérieur<sup>17</sup> n'avaient jugé souhaitable ou cru possible d'interdire le « célèbre banquet des *Vendanges de Bourgogne* ». Mais ce banquet, nous l'avons oublié.

17. Lequel ministre, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1830, était Montbel, et non Peyronnet. Mais celui-ci le devint quelques semaines plus tard, ce qui explique l'imprécision de Barrot.

# Conclusion

Le temps des banquets s'achève en 1848. Il ne faut pas entendre par là, comme on le sait, qu'il n'y ait plus eu du tout de banquets politiques après cette date; les démocrates socialistes ont continué à se réunir dans des banquets les deux années suivantes. Il n'y en eut guère sous le Second Empire, régime autoritaire où les libertés collectives furent longtemps réduites à la portion congrue; mais au début des années 1870, quand la République, la troisième, n'était encore qu'un régime fragile, gouverné par des notables favorables à une restauration monarchique, les républicains radicaux purent tourner l'opposition des autorités en organisant à nouveau des banquets. Depuis 1848, cette révolution dont les contemporains savaient qu'elle s'était faite pour le droit de réunion<sup>1</sup>, chacun était pourtant parfaitement conscient que la reconnaissance explicite de ce droit, comme c'était le cas en Grande-Bretagne, était une composante aussi indispensable à des institutions libres que l'était la liberté de la presse (sanctifiée, elle, par la révolution précédente). Aussi la Constitution de 1848, qui ne sanctionnait pas, par exemple, le droit au travail réclamé par bon nombre de partisans chaleureux de la République, veillait-elle à reconnaître solennellement, dans son article 8, le droit de réunion. Il y eut débat, dans les années suivantes, sur le statut des clubs, réunions publiques régulières, qui évoquaient les souvenirs de la première Révolution et des événements du printemps 1848, la journée du 15 Mai par exemple; mais la liberté des citoyens de se réunir paisiblement et sans armes n'était pas, du moins en principe, contestée, même si elle était rognée sous divers prétextes tenant à la sauvegarde de l'ordre public. Lorsque Napoléon III, à la fin des années 1860, soucieux d'assurer l'avenir de sa dynastie, se décida à faire de véritables concessions aux revendications libérales de l'opposition, il prit soin d'associer, au printemps 1868, le vote d'une loi sur les réunions publiques à celui de la loi sur la presse<sup>2</sup>. Et la Troisième République, une fois aux mains des républicains, reconnut solennellement la liberté de réunion, alors même qu'elle refusait de garantir une liberté jumelle, celle de manifester son opinion, par des cortèges qui occuperaient paisiblement la rue. En d'autres termes, avant 1848, les banquets étaient pratiquement la

1 Ce qu'affirmèrent par exemple Crémieux, Senard et Jules Favre à l'assemblée en mars de l'année suivante, pour protester contre un projet de loi gouvernemental qui visait officiellement à étouffer les clubs mais aurait permis d'interdire toute réunion politique. *Le Moniteur*, 20. 03. 1849.

2 A. Dalotel, A. Faure et J.-Cl. Freiermuth, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, et dans *Le Moniteur*, les débats au Corps législatif, du 12 au 25 mars – très intéressants, avec notamment deux grandes interventions, celles de Garnier-Pagès et d'Ollivier. Jusqu'au bout, la droite bonapartiste a fait de la résistance, notamment Maupas et Saint-Arnaud au Sénat les 28 et 29 mai 1868.

seule forme de réunion publique tolérée, à peu près comme les enterrements de personnalités politiques de l'opposition étaient la seule forme de manifestation tolérée; après 1848, et surtout après 1881, ils sont devenus une des formes possibles, mais pas nécessairement la plus utilisée d'une liberté fondamentale, une liberté d'expression politique désormais reconnue à tous les citoyens.

Il ne s'agit pas là d'une simple nuance, mais d'un progrès décisif dans la manière dont les autorités et les milieux dirigeants traitaient la volonté des simples citoyens de s'exprimer dans les matières politiques. Après 1848, et surtout après la longue parenthèse répressive que constitua l'Empire autoritaire, les milieux dirigeants ont compris, intuitivement ou en réfléchissant sur l'exemple britannique, qu'il valait mieux reconnaître officiellement des formes de réunions explicitement consacrées à la politique ou à la discussion d'intérêts sociaux, si on voulait en garder le contrôle. D'une part, parce que, tout compte fait, à la différence des cortèges de manifestants, qui étaient très difficiles à contrôler pacifiquement par les forces de l'ordre, et que l'on avait très longtemps en France associés à des situations proches de l'émeute, voire révolutionnaires, les réunions publiques ou meetings ne troublaient que très rarement l'ordre public; c'était d'ailleurs déjà le cas des banquets d'avant 1848: il s'y tenait des propos parfois incendiaires, mais qui ne débouchaient pas sur grand-chose. Une réunion publique tenue dans un lieu clos est facile à circonscrire, du moment que l'autorité a été informée de sa tenue, ou qu'elle s'en est réservé l'autorisation. D'autre part, comme dans le cas des enterrements politiques, l'expérience du premier *xix<sup>e</sup>* siècle montrait que les seules difficultés réelles avaient surgi chaque fois que l'on avait voulu faire obstacle à ce qui était ressenti comme une liberté fondamentale non pas des citoyens, mais des êtres humains vivant en société. Disperser par la force une foule réunie pour rendre hommage à un défunt, comme une partie des assistants pensèrent que cela avait été le cas lors des funérailles parisiennes du général Foy, le 5 juin 1832, est un acte parfaitement odieux, parce que l'on porte atteinte à une des valeurs fondamentales de toute société, le respect dû aux morts; s'en prendre à un cortège de manifestants qui ne comporterait ni femmes ni enfants est un acte partisan de l'autorité, qui soulève l'indignation des intéressés, mais, si l'usage de la violence est resté modéré, laisse le plus souvent les spectateurs indifférents. Interdire une réunion publique particulière organisée par tel ou tel groupe d'opposants ne soulève pas forcément beaucoup d'émotion; mais donner, comme Duchâtel et Hébert, en février 1848, l'impression que l'on s'en prend à la liberté qu'a tout être humain de partager son repas avec des amis est autrement grave, puisque le pouvoir touche là, probablement par inadvertance, à l'un des fondements du lien social. Le banquet est une fête, il est apaisement des tensions, il est réconciliation; l'interdire est proprement intolérable.

Il faut y ajouter une circonstance aggravante, qui n'existe pas dans le cas des cortèges d'enterrement, autre mode élémentaire d'une forme d'expression politique majeure. Il y a impiété à s'en prendre au mort, et à ceux qui l'accompagnent

à sa dernière demeure. Mais cet acte révoltant concerne en définitive le lien des hommes et de la divinité, et pas directement le lien des hommes entre eux. En revanche, le banquet se trouve, dans la France du premier xix<sup>e</sup> siècle, à l'entrecroisement de toute une série de fictions qui fondent l'ordre social et politique, et même religieux, au centre d'un réseau de significations et de références d'une richesse presque infinie, et donc aisément assimilables et manipulables par les contemporains. Interdire le banquet, c'est toucher à toute une série de mythes, non pas intemporels (autrement on ne comprendrait pas pourquoi, pour nous, cela semble une décision presque anodine), mais profondément enfouis dans une histoire longue, cristallisés dans le langage, dans des institutions ou des pratiques, et qui ne demandaient qu'à ressurgir et à vibrer. On prendra pour exemple une expression à peine entrevue jusqu'ici, le banquet des justes. Dans le langage religieux de l'époque, elle désignait le paradis, la vie future des bienheureux. S'agissait-il d'une pure métaphore ? Sous la plume de théologiens, sans doute ; mais nous avons vu un chansonnier-poète du compagnonnage évoquer un banquet de réconciliation entre devoirs rivaux au paradis, où l'on mangeait et où l'on trinquait. Et la brouille définitive entre Pierre Leroux et Jean Reynaud s'est produite à propos justement de l'au-delà, que le polytechnicien envisageait comme une longue transmigration d'astre en astre, tandis que l'ancien ouvrier imprimeur espérait bien rester sur terre : « De la politique et du vin de champagne, voilà ma vie future ! » Pour certains, plus ou moins consciemment, le banquet était donc aussi, ou encore, une figure de l'éternité heureuse<sup>3</sup>...

## L'effacement du banquet

Hormis les fidèles de Pierre Leroux et quelques autres sectaires plus ou moins illuminés, le banquet n'était-il en 1848 qu'un succédané de réunion publique, qu'un pur prétexte à discours politiques ? On peut aisément le prétendre, en recourant aux témoignages de contemporains. Proudhon semble l'avoir pensé, qui était féroce pour ce déchaînement d'éloquence parlementaire ; Flaubert et Maxime Du Camp, très sévères également, aussi : ils sont allés au banquet de Rouen comme au spectacle. De leur propre aveu, ils ne s'intéressaient pas habituellement à la politique et ils s'en faisaient presque gloire. Tout au plus savaient-ils que cet acte d'opposition au gouvernement pourrait leur être un jour reproché, ce qui donnait au départ un peu de piquant à l'aventure. Ils étaient venus pour les acteurs et les discours, qu'ils ont très sévèrement jugés, en critiques, en esthètes, et non en citoyens. Au surplus, il faisait froid, le repas était médiocre, les vins mauvais, et la compagnie déplaisante. Mais l'on observera que le point de vue d'un autre souscripteur de ce même banquet,

3 D. A. Griffiths, *Jean Reynaud, encyclopédiste...*, p. 197.

beaucoup moins connu, et lui dès cette date fermement républicain, n'est pas très différent. Le citoyen Cord'homme, qui avait à peu près leur âge et ne savait pas alors qu'il serait un jour l'oncle de Maupassant, évoque ainsi cette manifestation dans ses souvenirs<sup>4</sup> : « En 1847, un immense banquet avait eu lieu chez Baubet, route de Caen. *Le Journal de Rouen* y donnait son appui; j'étais encore bien jeune, mais j'étais, c'était un grand honneur pour moi, commissaire de table, et j'applaudissais les discours, surtout ceux qui nous rappelaient la grande épopée républicaine de 1792. » Ce qui comptait, c'étaient les discours.

Pour les hommes de la génération précédente, il n'en allait pas tout à fait de même, comme le montre un autre témoignage sur ce même banquet, témoignage d'autant plus intéressant qu'il émane de quelqu'un qui refusa d'y assister, le docteur Hellis, médecin chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Ce notable d'âge mûr, « viscéralement conservateur, et pratiquement légitimiste », écrivit le 22 décembre 1847 à un ami parisien :

« On prépare le 25 un banquet patriotique à 6 fr. par tête, et le vin du Rhin, de Constance, les poussera tellement au délire que la *Marseillaise*, qui sera chantée au dessert, répétée en chœur par tous ceux dont on veut le bonheur, mais qui ne dîneront pas, pourra bien leur donner envie de faire un repas plus succulent à nos dépens. On a choisi le Tivoli normand, où un lieu couvert donnera la facilité de danser la carmagnole. On doit aujourd'hui m'apporter les listes, afin de juger si la compagnie me tentera. Il y a de quoi réfléchir! Mais c'est bien engageant, liberté, égalité, quand on n'aime point à se gêner le premier est bien, le second ne va pas avec l'humilité chrétienne; j'aime à me reconnaître inférieur à beaucoup<sup>5</sup>. »

Lui a très bien compris quelles sont les valeurs en jeu, et il explicite parfaitement son refus; il a fort bien saisi aussi les enjeux politiques et sociaux : le vin du Rhin, de Constance, la *Marseillaise*, ce sont des allusions à la campagne de banquets de 1840, dont il se souvient qu'elle s'était pour partie déroulée dans la fièvre patriotique et belliciste. Et l'allusion aux exclus du festin est tout à fait claire dans une Normandie industrielle qui connaît à cette époque des tensions sociales très fortes, et où tout le monde ne mangeait pas à sa faim un an plus tôt : les barbares sont aux portes, prêts à engloutir les biens des possédants. En d'autres termes, le docteur Hellis, qui n'a vraisemblablement ni l'intelligence de Proudhon, ni le coup d'œil et la vivacité de plume dont Flaubert et Du Camp feront preuve en tant qu'écrivains, a beaucoup mieux compris qu'eux toutes les dimensions qui étaient en jeu, parce qu'il parlait ce langage politique-là, parce que, comme Victor Gelu, il en maîtrisait les codes, communs à toute sa génération. La génération suivante ne comprenait déjà plus.

4 Cité par Y. Marec, *1848 à Rouen*, p. 50.

5 J.-P. Chalaine, *Deux bourgeois en leur temps*, p. 154. Le docteur Hellis était né en 1794.

On saisit mieux dès lors pourquoi il a été si facile d'effacer la mémoire des banquets, d'autant que, pour des raisons que nous développerons un peu plus loin, leur histoire n'avait pas encore été écrite. Les historiens ultérieurs ont fait un sort au témoignage de Flaubert et de Maxime Du Camp. De toute façon, sur ce sujet quasiment anecdotique, on n'avait pas besoin d'en dire plus : de tels faits étaient considérés comme insignifiants, et systématiquement négligés. L'histoire politique traditionnelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle obéissait à la logique strictement chronologique de la succession des régimes. Histoire de la Restauration, histoire de la monarchie de Juillet, histoire de la Deuxième République, du Second Empire, de la Troisième République... ont été écrites successivement. Ce furent d'abord des histoires de régimes et de Constitutions : les règles du jeu une fois posées, les personnages entrent en scène. Souverains, ministres, parlementaires, les acteurs de l'histoire les plus faciles à étudier, car les plus persuadés de leur propre importance, les plus bavards aussi. Les promoteurs des campagnes de banquet ne sont pas au nombre de ces privilégiés : qui, parmi les contemporains d'envergure et parmi les historiens, a jamais tenu Odilon Barrot pour un homme politique majeur ? Un bref passage au pouvoir, assez malheureux, pendant quelques mois de 1849... Le nombre des admirateurs de Prosper Duvergier de Hauranne, exécuté par Tocqueville en quelques lignes, est plus restreint encore<sup>6</sup>. Seuls restent donc les sarcasmes de Maxime Du Camp et de Flaubert. Et les historiens qui ont ensuite voulu, en réaction à cette histoire historisante et sèchement politique, faire entrer en scène les masses ouvrières et paysannes ne se sont pas non plus beaucoup intéressés aux banquets de notables ou de petits-bourgeois, qui n'eurent jamais le prestige des canuts ou des communards insurgés et martyrs.

Pourtant l'histoire des banquets a été, au moins dans ses grandes lignes, connue des Français de la génération de Hugo, nés sous l'Empire ou un peu avant, arrivés à l'âge adulte sous la Restauration, et qui, pour la plupart, ont dû se retirer de la vie politique après 1851. Mais elle n'a jamais été écrite, et l'on peut même avancer qu'elle a été effacée. Qu'elle ait été connue, et même bien connue, différents indices l'attestent : on peut notamment penser à la célébrité, pour cette génération, du banquet du 1<sup>er</sup> avril 1830, aux *Vendanges de Bourgogne*. Le discours prononcé par Odilon Barrot en cette occasion n'a pas été oublié, il avait été reproduit, et on le retrouve en filigrane aussi bien des propos prêtés par Eugène Sue à Duriveau *alias* Duchâtel dans *Martin l'enfant trouvé* que dans l'allocution adressée par Recurt aux gardes nationaux de la banlieue au banquet de Saint-Denis, en décembre 1847. « Nous avons tous été de ces fêtes », dit en passant Rémusat, et, bien entendu, ils ne l'avaient pas oublié.

6 G. Duveau, dans son livre posthume, 1848, voit dans le premier (p. 13) « un avocat solennel, redondant, mais plein d'autorité », ce qui peut se défendre (mais ne suffit pas à redresser l'image de celui qui était pour Marx une « nullité grave »). Qualifier le second de « parlementaire de grand style, encore que d'intelligence médiocre » me semble nettement plus hasardeux.

Nous, qui? La génération libérale de 1820, celle qui avait écouté les cours de Guizot, et qui avait fondé *Le Globe*; cette génération a fourni l'essentiel du personnel politique de la monarchie de Juillet, présidents du conseil, ministres, parlementaires de l'opposition comme de la majorité... Revenus brièvement au pouvoir dès le début de 1849, la plupart ont vieilli dans l'opposition à un Second Empire exécré et quelques-uns ont pu jouer un rôle mineur dans les premières années de la Troisième République. Ils s'étaient séparés sur des points cruciaux, mais ils se retrouvèrent au soir de leurs vies, quand il s'agissait d'écrire leurs mémoires, ou leurs histoires; d'accord à peu près sur le fait que, république ou monarchie, cela n'avait pas beaucoup d'importance, ce qui importait, c'était d'établir enfin des institutions libres et représentatives, un véritable régime parlementaire. C'est le ralliement de ces héritiers des Girondins qui, en définitive, rendit possible la Troisième République.

Ils pouvaient être fiers des banquets de 1829-1830, du renouvellement des formes de l'action politique auquel ils avaient participé comme membres de l'association *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Ils ont dû l'être, mais ils ne l'ont pas écrit. Pour plusieurs raisons : d'abord, parce que les banquets provinciaux, qu'ils avaient souvent suscités, n'étaient pour eux que des épisodes de campagnes d'opinion qu'ils menaient par ailleurs dans les colonnes de journaux, ou dans des brochures destinées à réveiller les énergies latentes dans le corps électoral. Ce n'était sans doute pas le point de vue des souscripteurs, qui y faisaient l'apprentissage de l'engagement politique, mais ces simples convives étaient pour eux du menu fretin. Ensuite, parce qu'une partie de cette génération se retrouva aussitôt aux affaires, et dans un régime qui les satisfaisait pour l'essentiel : même ceux qui, derrière Barrot, étaient passés dans l'opposition mirent du temps à envisager sérieusement la nécessité d'un élargissement du corps électoral. Entre-temps, c'étaient les républicains qui, non sans hésitation, s'étaient emparés de l'arme des banquets, lesquels acquéraient ainsi une dimension presque séditeuse.

En 1847-1848, cette génération libérale se divisa profondément, une minorité prenant l'initiative de s'allier aux radicaux dans l'espoir de démocratiser le régime afin de le sauver. Mais ceux qui, même opposants à Guizot, refusèrent de recourir aux banquets, étaient les plus brillants, Rémusat et Tocqueville; tandis que Barrot et Duvergier de Hauranne qui les organisèrent n'ont jamais eu leur aura, bien qu'ils aient eu sans doute beaucoup plus le sens du réel, des évolutions de la société, le goût de la politique concrète, et des horizons qui n'étaient pas moins larges, européens, ou du moins britanniques. De toute façon, dès l'été 1848, épouvantés, ils se retrouvèrent tous ensemble dans le grand parti de l'Ordre : les organisateurs dynastiques des banquets de l'année précédente passèrent alors pour des apprentis sorciers; et ceux qui les avaient boudés trouvaient matière à célébrer leur prudence, à s'en être tenus au jeu politique traditionnel, parisien, parlementaire et élitiste. Et il n'était plus dès lors question de rappeler qu'une bonne part de l'activité des libéraux sous la Restauration avait

justement consisté à organiser des banquets, qui avaient efficacement préparé la révolution précédente; mieux valait, incontestablement, mettre en valeur les efforts effectués pour amener les électeurs censitaires potentiels à s'inscrire sur les listes électorales. Il n'était plus vraiment opportun de rappeler que les libéraux de 1830 avaient très légalement préparé une révolution, qu'ils avaient constitué un véritable parti, que les banquets qu'ils avaient organisés dans les départements n'avaient pas été de simples hommages à la représentation parlementaire de ceux-ci, mais des actes partisans. À part Odilon Barrot, dont les mémoires furent posthumes, plus personne ne voulait se souvenir y avoir participé. L'amnésie l'emportait.

Si les libéraux renonçaient à porter la mémoire des banquets, personne d'autre ne pouvait ni ne voulait le faire à leur place. La droite légitimiste s'en était moquée, mais n'avait jamais vraiment compris leur importance politique : au surplus, dès la monarchie de Juillet, elle était écartelée entre les tenants d'un royalisme populaire régénéré et les traditionalistes qui rêvaient d'une contre-révolution fantasmatique et mystique. Aux premiers, partisans avec l'abbé de Genoude d'une restauration par le suffrage universel, les agapes de notables libéraux et de petits-bourgeois étaient indifférentes; les seconds incriminaient l'œuvre souterraine et maléfique des sociétés secrètes, et se rappelaient très bien les complots de la Charbonnerie mais pas le travail d'éducation et de mobilisation politiques publiques des dernières années de la Restauration. Quant aux républicains, ils ne voulaient se souvenir que de l'intervention salvatrice du peuple de Paris, en 1830 et en 1848; ce qui permettait aux plus modérés de faire oublier qu'ils avaient longtemps frayé avec la gauche libérale monarchique, puis dynastique; et aux plus révolutionnaires de se complaire dans le mythe de la barricade, voire de rédiger des instructions en prévision du grand soir.

Il ne restait donc plus grand-monde. Ceux qui avaient eu une pratique autre du banquet, et qui y avaient vu un instrument de régénération sociale, et non seulement politique, avaient été d'abord victimes de la répression antisocialiste après juin 1849, puis définitivement balayés par le coup d'État, qui les contraignit à l'exil ou au silence. Considerant et Cabet abordèrent aux mirages américains; Leroux, à Jersey, donna libre cours à ses penchants de théologien mystique, et ce n'est sans doute pas un hasard si, dans *La grève de Samarez*, son interprétation de l'eucharistie revient sur les voies traditionnelles, la réflexion sur le corps du Christ, en abandonnant les perspectives radicalement neuves ouvertes dans *De l'égalité*. Il fallait donc, pour se souvenir de ce qu'avait représenté le banquet pour cette génération, des gens qui auraient été des adversaires politiques des orléanistes libéraux, tout en en étant relativement proches socialement et intellectuellement, les catholiques libéraux, dans la lignée de Montalembert : mais eux aussi, après le *Syllabus* et le premier concile du Vatican, après la consolidation en France du régime républicain, constituaient un courant de pensée en voie de marginalisation. Le seul auteur, à ma connaissance, à avoir rappelé que les banquets de 1847 étaient les héritiers de ceux de 1827-1830,

et qu'en somme Guizot et ses amis avaient été punis par où ils avaient péché, est l'un d'eux, un nommé Victor Pierre, auteur en 1873 d'une *Histoire de la République de 1848*, rarement citée de nos jours quoique non dénuée d'intérêt<sup>7</sup>. Depuis, le compartimentage de l'histoire politique du XIX<sup>e</sup> siècle en fonction des régimes successifs, couplé au mépris d'une partie des historiens pour ce qui n'entraîne pas dans le jeu des institutions, a fait son œuvre : les banquets ont été soit oubliés soit négligés parce qu'on ne les comprenait plus.

## Métaphores du politique

Le banquet politique est en effet très profondément lié aux temps de la monarchie constitutionnelle, cette période longtemps considérée par les historiens comme une simple parenthèse entre l'épopée révolutionnaire et impériale et l'avènement du suffrage universel masculin en 1848, acte fondateur de la démocratie et de la République. Il pose en effet métaphoriquement et symboliquement deux questions politiques essentielles, celle de la souveraineté et celle du suffrage, questions qui divisaient les élites dirigeantes, mais auxquelles elles s'efforçaient de répondre par des compromis.

Sous la Restauration, deux rituels périodiques, le banquet du souverain et la cérémonie de la Cène, disaient l'essence mystique de la monarchie, telle que la branche aînée des Bourbons entendait la maintenir, en renouant la chaîne des temps : à défaut d'un pouvoir absolu qui n'était plus possible, une monarchie limitée par la propre volonté du souverain, dispensateur des richesses du royaume de par la volonté divine. Les banquets libéraux de ce temps mettaient en scène, eux, la souveraineté de la nation, rendant hommage à ses loyaux mandataires, les députés. Nation de citoyens, égaux depuis la Révolution, quelles que soient leurs origines, nobles ou roturiers, catholiques, protestants ou juifs, qui, représentée par ses élites censitaires, décerne des couronnes civiques. Les électeurs libéraux n'ont pas le moindre doute : ils représentent l'unanimité de la nation éclairée, et c'est pour cela qu'ils n'hésitent pas à convier à leurs fêtes, pour en assurer le succès, des jeunes gens qui ne sont pas encore électeurs, et d'autres patriotes un peu moins fortunés, mais dont on ne peut mettre en doute le mérite ni la bonne volonté. Mettre en scène la volonté nationale peut se faire naturellement en multipliant les banquets dans toutes les parties du pays, mais aussi en élargissant le cercle des convives à des gens que les préfets considèrent comme « sans importance politique », petits notables qui brûlent pourtant de dire leur mot sur les affaires publiques. Là sont les origines de l'élargissement du corps électoral national dans les premières années de la monarchie de Juillet,

7 V. Pierre, *Histoire de la République de 1848*, t. I, p. 28-29. Sommaire du premier livre, p. 1 : « Les banquets de 1830 recommencent en 1847. Aveuglement et présomption des dynastiques. »

ainsi que de la démocratisation relative des échelons locaux de l'administration, conseils généraux et municipalités.

Mais la dynamique ainsi créée était suffisamment forte pour continuer de produire des effets une fois la question de la souveraineté décidément tranchée après l'épreuve de force de juillet 1830. Si le banquet royal a perdu tout arrière-plan mystique, s'il s'est embourgeoisé avec la monarchie, la figure de la souveraineté, en même temps que l'idéal politique du pays, demeure le banquet de la nation, librement et fraternellement réunie autour du drapeau tricolore. Qui convier au banquet politique? La réponse des grands notables conservateurs, d'un Guizot par exemple, est simple : ceux qui nomment les députés, les électeurs, donc des notables à la fortune solide. Mais le risque est qu'ils soient bien peu nombreux, qu'ils n'apparaissent que comme une mince élite corrompue par les prébendes que leur offre le pouvoir ; d'où la tentation constante d'élargir le cercle, d'abaisser le montant de la souscription pour démontrer que les censitaires à deux cents francs ne peuvent se séparer des citoyens qui ne payent que cent francs de cens, voire moins... La théorie du suffrage censitaire, telle qu'elle fut établie et ardemment défendue par Guizot, trouve là ses limites : dans la réalité politique quotidienne, l'immutabilité du cens électoral n'est pas tenable.

Au banquet des notables censitaires satisfaits, au banquet des « repus du budget », la gauche démocratique ou libérale opposait désormais ses propres banquets, à partir de la première campagne pour la réforme électorale ; et la réduction du montant des souscriptions, dont on sait qu'elle permettra d'agrandir le cercle des participants, a également valeur de signe positif : plus ce cens symbolique est bas, plus l'invitation au banquet devient anonyme, plus l'engagement démocratique est fort. « La France vous convie tous au banquet de la Réforme! », disait Cormenin à l'automne 1840. Passons à la limite, comme l'avait prévu *Le Courrier de Lyon* dès l'automne 1832 : le banquet du suffrage universel devrait être accessible à l'unanimité des citoyens, sans considération de fortune. Il assurerait l'harmonie entre les participants, en renouant la chaîne des temps, avec les banquets civiques de la grande révolution, où riches et pauvres mangeaient côte à côte. Il ne s'agirait plus de politique, mais d'unanimité, rêve rousseauiste et quarante-huitard un instant entrevu. En revanche, une fois le suffrage universel masculin conquis par les révolutionnaires, le banquet perdait l'essentiel de sa charge politique, puisqu'il n'y avait plus dans la nation de parias, de citoyens de seconde zone à qui ouvrir les portes de la citoyenneté ou de la salle du festin : à elle seule, la répression bonapartiste n'aurait sans doute pas condamné le banquet politique, si elle ne s'était accompagnée de la réaffirmation solennelle du principe du suffrage universel masculin, un instant mis en péril par le parti de l'Ordre en 1850.

Une grande part de la puissance politique du banquet sous les monarchies constitutionnelles tenait donc à ce qu'il était pensé et vécu comme une métaphore de la cité, et qu'il faisait des participants des égaux, qu'il réclamait pour eux la citoyenneté pleine et entière. Mais le cercle était-il appelé à s'ouvrir

indéfiniment, jusqu'aux dimensions de l'humanité tout entière, comme le rêvait Pierre Leroux ? À partir de la proclamation du suffrage universel masculin, la métaphore constitutive du banquet se heurte à des limites qu'il était sans doute alors impossible de franchir sans un bouleversement de la société et des mentalités que la plupart des contemporains ne voulaient même pas envisager, tant il évoquait pour eux la fin de la civilisation, le retour à la barbarie.

Il y eut au printemps 1848 d'innombrables banquets civiques : des fêtes de l'unanimité citoyenne et de la fraternité, faisant généralement suite à la plantation d'un arbre de la liberté ; souvent à son ombre, ou au pied d'une gigantesque statue de la République, encore en plâtre faute d'avoir eu le temps, et les moyens, de la couler dans le bronze. Un exemple suffira, le « banquet de la fraternité » qui eut lieu dans la petite ville de Meaux début juin 1848, sur la place Henri-IV, qu'on songeait à rebaptiser<sup>8</sup>. Entre les écoles d'un côté et le théâtre de l'autre, les tables des autorités et celles réservées aux musiciens de l'armée et de la garde nationale, mêlés en signe de fraternité ; de chaque côté de l'arbre de la liberté, six rangées de tables, de cent vingt couverts chacune. Fête superbe, à peine troublée par une pluie torrentielle à l'heure où le repas devait débiter, et qui se conclut dans la soirée par un grand bal sur la place Lafayette. Belle fête certainement, mais maigre chère, parce qu'à 1,50 F par personne, on n'avait pour vingt convives que deux kilos de galantine, deux de jambon, une livre de fromage, une livre de brioche... et heureusement quinze bouteilles de vin. Mais comment faire autrement, si chacun devait payer son écot et que tous les citoyens, les pauvres comme les riches, devaient figurer à la même table ? Se contenter de ce que les conservateurs, depuis longtemps déjà, appelaient le brouet noir ? Personne, ni les riches, ni les pauvres, ne l'envisageait avec enthousiasme dans un pays de tradition gastronomique, qui inventait le restaurant et la grande cuisine.

Le banquet civique ne peut donc manquer de poser la question de l'égalité des fortunes et d'une redistribution plus équitable des biens, qui seule permettrait d'améliorer l'ordinaire, puisque l'autre solution envisageable, l'évergétisme des plus riches, comme dans les cités grecques d'après l'âge classique, était instantanément et non sans raison suspecté d'arrière-pensées corruptrices par la rude vertu républicaine des patriotes. De cette redistribution, ne fût-ce que partielle et indirecte, par le biais de l'impôt progressif, cher à l'extrême gauche républicaine depuis les années 1830, les possédants ne voulaient guère entendre parler. Ce n'était pas là qu'égoïsme, mais aussi crainte qu'avec l'inégalité des fortunes ne disparût toute la civilisation : après tout, ces notables, gens nourris de culture antique, pouvaient arguer de l'absolue stérilité littéraire et artistique de l'antique Lacédémone, à quoi ils pouvaient légitimement préférer une plus amène démocratie athénienne.

8 A. Esdrès, « Meaux et les événements de 1848... », p. 383.

L'autre limite à laquelle on touchait était plus fondamentale encore, et les enjeux étaient parfaitement saisis par tous. Comme le souhaitaient les proches de Leroux, il était possible d'ouvrir encore davantage le cercle des convives, en y appelant aussi les femmes, mais c'était mettre en péril les fondements mêmes de la civilisation bourgeoise de ce temps, qui reposait sur une stricte délimitation, dans le domaine public, des espaces masculin et féminin. Normalement, hommes et femmes ne mangeaient pas en public à la même table : les seules femmes qui se le permettaient étaient perdues de réputation aux yeux de la bonne société, comédiennes, cantatrices ou courtisanes. Pour la bourgeoisie et pour l'aristocratie, l'enceinte du banquet était donc un espace exclusivement masculin. On contestera peut-être cette affirmation en rappelant le banquet de Mâcon, en 1847, où les femmes et les filles des souscripteurs avaient été admises. Mais il faut souligner que les femmes n'étaient pas à table, mais dans des tribunes, et qu'elles constituaient en quelque sorte l'ornement de la fête. La ségrégation des sexes dans la société est encore vérifiée par l'existence de banquets exclusivement féminins, parallèles aux banquets masculins. Ces banquets de femmes sont rarement mentionnés, peut-être parce que les historiens ne les ont pas beaucoup cherchés. Peut-être aussi n'existaient-ils pas dans la France du Nord ; mais on peut en tout cas ajouter aux deux cas repérés en 1848 par Jacqueline Lalouette dans le département de Saône-et-Loire les deux banquets analogues que j'ai évoqués en passant dans la même zone, dix-huit ans plus tôt. Les anthropologues spécialistes des sociétés méditerranéennes n'ont eux aucun doute sur leur existence, quoique les preuves historiques fassent le plus souvent défaut<sup>9</sup>.

Or cette ségrégation des sexes dans l'espace public commence à se fissurer dans les banquets démocrates socialistes dès la fin de 1848, puisque des femmes sont parfois admises parmi les convives ; et cela scandalisa. Eugène de Mirecourt retient ainsi comme élément à charge contre Pierre Leroux le « banquet des vachères », où le philosophe fut embrassé par la présidente, puis par les trois cents convives. On se rappelle aussi que la propagande antisocialiste en faisait ses gorges chaudes, que l'un des grands succès de ce que Francis Ronsin a appelé le « théâtre réac » fut une pochade intitulée : *Le banquet des femmes saucialistes*<sup>10</sup>...

Que faire alors ? Le banquet étant une métaphore de la société politique, peut-on permettre aux femmes d'y prendre part aux côtés des hommes sans poser la question du suffrage féminin ? Comment faire mentir Malthus, comment admettre tout le monde au banquet fraternel, à moins d'envisager une redistribution des biens de la cité plus égalitaire ? Le second problème, surtout,

9 Cl. Vassas et Cl. Leduc, introduction au numéro de la revue *Clio, Festins de femmes*, p. 13.

10 F. Ronsin, « Les femmes "sauceuses" », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey, *Femmes dans la cité, 1815-1871*, p. 515-529.

apparaissait aux démocrates sincères, et qui pourtant n'étaient pas socialistes, comme crucial, mais à peu près insoluble dans l'état des esprits et de la société française après les journées de Juin. On se rappelle ainsi le scandale que souleva le *Catéchisme républicain de l'homme et du citoyen*, de Charles Renouvier, simplement parce qu'il avait osé poser la question dans les termes qui étaient ceux des gens simples de l'époque<sup>11</sup> : comment empêcher que les pauvres ne soient « mangés par les riches » ? Aussi vaut-il la peine de rappeler la solution que quelques-uns envisagèrent, dès ce moment, Renan sans doute le premier, dans le manuscrit de *L'Avenir de la science* : dans un monde dont les richesses matérielles sont limitées, et où dépouiller les riches tuerait la civilisation sans beaucoup améliorer le sort des pauvres, il faut donner à tous une place au « banquet de lumière », permettre à tous l'accès à l'instruction, à la culture, à la science, à tous ces biens que l'on peut partager entre tous sans rien ôter à personne. Les contemporains ont pu estimer cette solution insuffisante, parce que des paysans d'Irlande ou de Sologne, des ouvrières de Lille mouraient encore de faim quelques mois plus tôt ; les générations suivantes ont pu taxer d'hypocrisie ceux qui, comme Jules Ferry, prétendirent donner au peuple l'accès à l'instruction sans remédier à l'inégalité des fortunes. Un siècle et demi plus tard, pourtant, alors que cette inégalité n'a pas reculé, bien au contraire, mais qu'à la différence des socialistes de 1848, nous avons désormais la certitude que les ressources de la terre ne sont pas infinies, peut-être pourrions-nous à nouveau y réfléchir.

11 Sur cet épisode, voir la préface de M. Agulhon à la réédition (1981) du *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*.